

CHARTRE DE DIFFUSION

OFFRE EN IMMOBILIER

Entre les soussignés :

La communauté de communes de Lacq-Orthez dont le siège social est rondpoint des chênes – BP 73 – 64150 MOURENX

Représentée par son président, Monsieur Patrice LAURENT, dûment habilité à la signature des présentes en vertu d'une délibération en date du 17 juillet 2020.

Ci-après désignée CCLO

D'UNE PART

Et

Le contributeur

Domicilié(e)

Représenté(e) par

Ci-après désigné(e) le contributeur

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

La CCLO, soucieuse du développement de l'activité sur son territoire, met gratuitement à la disposition des annonceurs un outil destiné à favoriser la mise en relation entre les entreprises ou les commerçants en recherche de locaux sur le territoire de la CCLO et ceux qui ont un bien à proposer à la location ou à la vente.

Le territoire de la CCLO regroupe les 61 communes suivantes :

Abidos, Abos, Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Balansun, Bellocq, Bésingrand, Biron, Bonnut, Boumourt, Cardesse, Casteide-Candau, Casteide-Cami, Castétis, Castetner, Castillon d'Arthez, Cescau, Cuqueron, Doazon, Hagetaubin, Laà-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Labeyrie, Lacadée, Lacommande, Lacq-Audejos, Lagor, Lahourcade, Lanneplà, Loubieng, Lucq-de-Bearn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Orthez-Sainte-Suzanne, Os-Marsillon, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Puyoô, Ramous, Saint-Boès, Saint-Girons-en-Béarn, Saint-Médard, Salles-Mongiscard, Sallespisse, Sarpourenx, Sault-de-Navailles, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Urdès, Viellenave-d'Arthez, Vielleségure.

ARTICLE 2 : Type de biens concernés

Sont concernés :

- Les terrains à vocations artisanales ou industrielles,
- Les locaux artisanaux ou industriels,
- Les locaux commerciaux,
- Les fonds de commerces,
- Les bureaux.

ARTICLE 3 : Modalité d'utilisation

Les annonces des contributeurs sont présentées dès lors que le bien est localisé dans l'une des 61 communes du territoire de la CCLO et correspondent aux types de biens décrits dans l'article 2.

La CCLO se réserve le droit de rejeter toute annonce ne correspondant pas à l'objet du service.

Procédure :

- Le contributeur fournit à la CCLO le descriptif des biens à louer ou à vendre pour la mise à jour du site en l'informant des nouveaux biens immobiliers disponibles et en l'avisant rapidement de ceux qui ont été vendus ou loués,
- Si, pour un même bien il y a plusieurs annonceurs, ceux-ci seront référencés sur une même fiche par ordre alphabétique et aucun prix ne sera mentionné.
- La CCLO assure le bon fonctionnement du portail et la gestion du serveur internet ce qui inclut la mise en ligne des biens.
- Les investisseurs potentiels font leurs recherches en ligne sur internet et obtiennent la liste des biens avec les coordonnées des différents annonceurs ou du contact de la CCLO.
- Il revient aux investisseurs de contacter directement les annonceurs ou le contact de la CCLO.

ARTICLE 4 : Engagements du contributeur

Le contributeur s'engage à :

- Informer la CCLO afin d'effectuer la mise à jour régulière de tous les biens qu'il a en portefeuille et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transaction ou d'une promesse de transaction.
- Contacter rapidement la CCLO pour retirer le ou les biens dont la situation aurait changée.
- Faire à minima un point mensuel avec la CCLO.

Le contributeur doit être le propriétaire du local ou du terrain ou une personne ayant reçu mandat signé par le propriétaire. Le contenu de son annonce relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 5 : Engagement de la CCLO

La CCLO s'engage à :

- Gérer et contrôler le suivi et le bon fonctionnement du portail d'annonces immobilières,
- Faire connaître aux investisseurs potentiels, l'existence et la gratuité d'accès de ce portail, par tous les moyens d'information et de communication que la CCLO jugera utile et approprié,
- Ne pas se substituer au contributeur,
- Ne pas commercialiser le fichier de quelque façon que ce soit,

La CCLO se dégage de toute responsabilité dans d'éventuelles utilisations abusives, détournées ou déloyales du fichier. Ce système informatique, comportant une base de données des biens immobiliers disponibles sur le territoire n'étant pas destiné à être commercialisé, tout contrevenant s'exposerait à des poursuites.

ARTICLE 6 : Durée et renouvellement

La présente convention est signée pour une durée de un an, tacitement reconductible pour la même durée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception un mois avant la date d'anniversaire.

La présente convention prendra effet à partir de la date de signature par les deux parties, pour le délai mentionné ci-dessus.

ARTICLE 7: Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties d'une ou plusieurs de ses obligations, notamment la mise à jour des données, la partie lésée pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 8 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera porté devant le tribunal administratif de Pau.

Fait en deux exemplaires
A Mourenx, le

**La communauté de communes
de Lacq-Orthez**
Le Président

Le contributeur

Patrice LAURENT

DESCRIPTIF DE L'OFFRE A ENREGISTRER

NATURE DE L'OFFRE

A louer A vendre A louer/vendre

Disponible immédiatement Disponible à partir du _____

DESIGNATION DU BIEN

| Désignation du bien | Superficie en m ² | Vente | Location | |
|----------------------------|---------------------------------|-------|---------------------|-----------------------------|
| | | Prix | Loyer mensuel HT | Charges mensuelles HT |
| Terrain nu | | | | |
| Bureau | | | | |
| Atelier | | | | |
| Bâtiment industriel | | | | |
| Entrepôt | | | | |
| Local commercial | | | | |
| Fonds de commerce | | | | |
| Type d'activité | | | | |
| Pas de porte/droit au bail | | | | |
| Autre | | | | |

LOCALISATION DU BIEN

Adresse : N° _____ Voie : _____

Complément : _____

CP : _____ Ville : _____

Références cadastrales _____

EQUIPEMENTS SPECIFIQUES :

- Eau
- Electricité
- Gaz
- Assainissement
- Chauffage
- Autre (quai de chargement, parking, accès camion...)

Coordonnées du propriétaire ou de l'organisme mandaté pour effectuer la transaction. Coordonnées à faire figurer sur l'annonce (si différente)

Nom - Prénom _____

Nom de la société _____ N° SIREN _____

(sauf particulier)

Adresse _____

Téléphone fixe _____ Portable _____

Email _____

DESCRIPTIF DE L'OFFRE A ENREGISTRER

TEXTE DE L'ANNONCE A INSERER

Intitulé :

Texte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contact :

.....
.....
.....

A, le

L'annonceur